

Compréhension et intégration des systèmes de gestion dans l'entreprise

RS420.190.25.5603.16

VHO

Mise à jour : 20.02.2025

Descriptif de module

Domaine	: Economie et Services
Filière	: Economie d'entreprise, à plein temps et en emploi
Orientation	: SpécArc (spécialités Arc)

1. Intitulé de module	Option secondaire	2025-2026
Code : 5603.16	Type de formation : <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres :	
Niveau : <input type="checkbox"/> Module de base <input type="checkbox"/> Module d'approfondissement <input type="checkbox"/> Module avancé <input checked="" type="checkbox"/> Module spécialisé <input type="checkbox"/> Autres	Caractéristique pour filière Economie d'entreprise : <input checked="" type="checkbox"/> Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le règlement de filière Bachelor of Science en Economie d'entreprise	
Type : <input checked="" type="checkbox"/> Module principal <input type="checkbox"/> Module lié au module principal <input type="checkbox"/> Module facultatif ou complémentaire <input type="checkbox"/> Autres :	Organisation temporelle : <input checked="" type="checkbox"/> Module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> Module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> Semestre d'automne <input type="checkbox"/> Semestre de printemps <input checked="" type="checkbox"/> Autres : cours à plein temps du 2 au 13 février 2026	

2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement :

- Français Italien
 Allemand Anglais
 Autres :

3. Prérequis

Economie d'entreprise :

- PT : avoir validé les modules des semestres 1 et 2 des études à plein temps et avoir suivi les modules des semestres 3 à 5 des études à plein temps
- EE : avoir validé les modules des semestres 1 à 4 des études en emploi et avoir suivi les modules des semestres 5 à 7 des études en emploi

- Pas de prérequis
 Autres :

4. Compétences visées / Objectifs généraux des unités de cours

La connaissance approfondie du fonctionnement des systèmes de gestion, tels que SAP, ProConcept ou encore Odoo, est devenue une compétence incontournable dans le monde professionnel actuel. L'objectif de cette option est de vous permettre de mieux appréhender ces systèmes de gestion et d'en saisir la complexité du point de vue de la gestion des flux ; il s'agira de concevoir un cahier des charges pertinent et de préparer l'intégration d'un ERP (Enterprise Resource Planning) pour répondre à un besoin initial dans le cadre d'un projet pratique (fictif ou réel).

Compétences visées :

- Appliquer les concepts théoriques acquis durant le cursus académique
- Expliquer l'importance des données pour les différents métiers dans une entreprise (par ex : contrôleur financier, responsable supply chain, analyste de données marketing, spécialiste RH, etc.)
- Développer une vision globale des flux de l'entreprise
- Gérer un projet de groupe
- Synthétiser l'information et rédiger un rapport

A la fin du cours, vous serez capables de :

- Appliquer une démarche structurée de sélection d'ERP
- Reconnaître les principes de paramétrage clés d'un ERP
- Préparer l'intégration d'un ERP (structure légale et organisationnelle, données de base, processus opérationnels principaux)
- Décrire le lien entre les flux et les données de l'ERP
- Expliquer comment l'information est utilisée par les différents métiers de l'entreprise
- Synthétiser les informations obtenues à partir des données de l'ERP (rapports, indicateurs,...)

5. Contenu et formes des unités de cours

Le cours sera enseigné sous forme d'un projet pratique avec l'appui d'enseignant-e-s qui feront des points théoriques ponctuels.

6. Modalités d'évaluation et de validation

- **Travail ou travaux semestriel-s individuel-s et/ou de groupe** dont le déroulement sera expliqué dans une directive séparée.

Disposition applicable aux travaux collectifs :

Tout comportement avéré prétenant la bonne réussite d'un travail de groupe se verra sanctionné par l'exclusion de l'étudiant-e qui ne s'acquitte pas de ses devoirs envers le groupe. Si le travail de groupe doit être évalué par une note collective, l'étudiant-e exclu-e se verra attribuer la note 1. Aucune disposition particulière n'est prévue pour les membres restants du groupe réduit, ni en termes d'allègement de la charge totale devant être réalisée, ni en termes d'assouplissement du barème.

Règle(s) de validation :

Moyenne pondérée des travaux selon directive séparée, résultat arrondi au 1/10 de point.

Critères de réussite :

N>= 4.0 :	Module acquis
3.5 <= N < 4.0 (Fx) :	Remédiation du module
N < 3.5 :	Répétition du module

7. Modalités de remédiation et de répétition

- Remédiation possible pour les examens
- Remédiation possible pour le travail individuel ou de groupe de la manière suivante :
 - les conditions de remédiation sont notifiées par mail au groupe ou à la personne concernée.
- Pas de remédiation pour
 - les travaux de semestre individuels ou de groupe
 - les contrôles continus
- Autre (précisez) : en cas d'examen de remédiation (indépendamment de la session durant laquelle la remédiation a lieu)
 - la note de chaque travail de semestre éventuel, individuel ou de groupe, sera reprise
 - la note de chaque contrôle continu éventuel sera reprise avec la même pondération pour le nouveau calcul de la note de l'unité de cours remédiée.
 - les points de bonus éventuels ne seront pas repris.

8. Remarques

Cours à plein temps du 2 au 13 février 2026 (cours du lundi au vendredi, avec 1 jour de libre dans la semaine).

Dans l'éventualité d'une visite d'entreprise ou autre activité extra muros (sous réserve à ce jour), les frais de déplacement sont à la charge des étudiants.

9. Bibliographie

10. Enseignants

- Denis Béguin, Chef d'entreprise
- Karine Doan, Professeure associée
- Boris Fritscher, Maître d'enseignement
- Thierry Lamarque, Lead Controlling Supply Chain & Opérations Segment II chez Groupe ELSA-Mifroma

Nom du responsable de module : Karine Doan

Descriptif validé le xx août 2025 par le Conseil de Direction HEG Arc